



2026 au Musée : une année de transition

2026 sera une année de transition et de réflexion sur le devenir du Musée. Une programmation culturelle riche et diversifiée va ponctuer les mois à venir. Exceptionnellement, l'équipe a choisi de ne pas programmer d'exposition cet été afin de se concentrer sur la réécriture du projet muséal.

2026 s'annonce comme une année de bilan et de réflexion pour le Musée Angladon – Collection Jacques Doucet. Une année ponctuée par une programmation culturelle riche et diversifiée. Parmi les événements à venir : du théâtre avec une interprétation contemporaine du texte de Tchekhov *La Mouette*, un parcours olfactif et des ateliers proposés par la créatrice Nathalie Saint-Oyant, un accrochage en hommage aux fondateurs du Musée, Jean Angladon et Paulette Martin, une lecture-rencontre autour du poème d'Aragon *Le médecin de Villeneuve*, et encore des découvertes commentées, accrochages de saison, et toute l'année les Jeudi Art pour le public adulte, les stages et ateliers jeune public.

Exceptionnellement, l'équipe a choisi de ne pas programmer d'exposition cet été afin de se concentrer sur la réécriture de son projet institutionnel. Il s'agit de mettre sur la table toutes les opportunités possibles, et de construire le projet d'un Musée réinventé à l'horizon 2030.

Le constat

Tout commence par un constat : depuis son ouverture au public en 1996, le Musée tire l'essentiel de ses ressources des biens légués par les donateurs Jean Angladon et son épouse Paulette Martin à la Fondation Angladon-Dubrujeaud, créée selon leur volonté testamentaire. Or à ce jour, ces seules ressources ne permettent plus d'envisager pour le Musée un avenir à moyen terme. Les marges de manœuvre sont pour l'instant extrêmement limitées car, de par la volonté testamentaire de M. et Mme Angladon, les œuvres de la collection ne doivent pas sortir du territoire national. Et la Fondation doit respecter la clause d'inaliénabilité de la collection. Elle n'est pas autorisée à vendre une ou des œuvres.

C'est pourquoi le conseil d'administration de la Fondation a décidé de se donner les moyens d'inventer un avenir pour le Musée. Son président va saisir le Tribunal Judiciaire d'Avignon afin de demander la révision des charges du legs des fondateurs. La Fondation souhaite être

autorisée à faire voyager les œuvres à l'étranger. Sachant que la révision des charges successorales ne peut être demandée que tous les dix ans, la Fondation souhaite obtenir également l'autorisation de vendre un tableau qui pourrait être *Wagons de chemin de fer* de Vincent Van Gogh, ou bien un autre tableau de la collection, solution de sauvegarde qui ne serait envisagée qu'en dernier recours.

Pour effectuer ces démarches, elle a mandaté un cabinet juridique spécialisé. La demande devrait être déposée début 2026 auprès du Tribunal Judiciaire d'Avignon.

Les objectifs

Le Musée saisit cette opportunité pour redéfinir son projet et élargir ses ambitions. Faire voyager les œuvres, c'est faire rayonner la collection sur le plan international, avec en perspective l'année 2029, centenaire de la mort de Jacques Doucet. Un anniversaire qui devrait donner lieu à des expositions importantes, notamment à l'étranger. Cette date permettra de saluer le rôle majeur de Jacques Doucet dans l'histoire de l'art.

Le conseil d'administration et la directrice du Musée visent également à résorber un déficit structurel d'exploitation. Avec 10 666 visiteurs, l'exposition *Jacques-Émile Blanche. Peindre le temps perdu* qui s'est tenue l'été dernier est un succès. Cela dit, une fois de plus, en 2025, elle ne parvient pas à l'équilibre financier. C'est pourquoi en 2026, la décision a été prise de ne pas programmer d'exposition. Ce qui permettra de moins dépenser, mais ne suffira pas à garantir la pérennité du Musée.

Rappelons que le Musée fonctionne grâce aux avoirs financiers de la Fondation, que l'on doit au legs des fondateurs, M. et Mme Angladon. Mais la Fondation ne couvre que partiellement, chaque année le déficit avec les revenus de son patrimoine financier et celui-ci diminue d'année en année. La Fondation, pourtant Reconnue d'Utilité Publique, ne bénéficie d'aucun soutien public, hormis, en certaines occasions ponctuelles, des dotations peu significatives de la Drac, antenne régionale du ministère de la Culture, en appui au programme de médiation. C'est pourquoi, dès maintenant, le Musée doit se réinventer, en lien avec d'autres partenaires et institutions.

Un projet à réinventer

Le Musée Angladon- Collection Jacques Doucet occupe une place unique dans le paysage artistique et patrimonial français. Il conserve, au sein d'une demeure d'artistes riche d'histoire, la collection héritée du prestigieux couturier-collectionneur de la Belle Époque, collection qui témoigne d'un regard singulier posé en particulier sur les avant-gardes de son temps, depuis les Impressionnistes jusqu'à l'École de Paris.

C'est ce rôle unique qu'il faut conforter. C'est ce à quoi s'emploient avec passion et détermination le conseil d'administration, les équipes du Musée et de la Fondation. Un projet d'avenir est en cours d'écriture. Il passera par des synergies à développer avec des partenaires, qu'il s'agisse d'autres musées, d'autres fondations ou de collectivités publiques.

Contact presse : Carina Istre +33 (0)6 79 40 56 37 c.istre@angladon.com